

Un récent rapport de l'IGEN, intitulé « évaluation de la politique publique sur la formation continue des professeurs du premier degré », vient de dresser un bilan sans concession de l'état de la formation continue.

Certains titres de chapitres du rapport sont révélateurs : « *Faiblesse des moyens de remplacement destinés à la formation continue, animations pédagogiques au secours de la formation, rôle des enseignants et des directeurs pas mis en valeur,* »

Environ 70% des 22 000 enseignants interrogés se déclarent insatisfaits des modalités et de l'offre de formation ou d'amélioration de leurs compétences professionnelles.

80% des enseignants ne bénéficient sur l'année d'aucune formation remplacée, se contentant des 18h d'animations pédagogiques. Or, l'IGEN souligne que les 18h d'animations pédagogiques ne peuvent à elles seules tenir de formation continue.

En moyenne, chaque PE bénéficie de deux journées de formation par an. Si l'on considère les directrices et directeurs nouvellement nommés, les enseignants en éducation prioritaire ou ceux qui préparent le CAPPEI et qui bénéficient tous de semaines obligatoires de formation, autant dire que pour une grande majorité de PE cela se réduit à rien.

Comme nombre de métiers, celui d'enseignant s'exerce dans un contexte en permanente évolution. Evolution des publics avec le creusement des inégalités et l'inclusion scolaire, des prescriptions et des programmes, des contenus d'enseignement, des savoirs, des apports de la recherche...

L'OCDE estime que « la formation professionnelle continue a autant d'importance, si ce n'est plus parfois, que la formation initiale dans le succès d'un système d'éducation ».

La Cour des comptes, elle, pointe la faiblesse de la formation continue des enseignants en France.

Moins de deux ans après la parution des nouveaux programmes de 2016, le ministre publie des « ajustements » qui suscitent l'exaspération dans les écoles. Ces projets de clarification et d'ajustement des programmes en mathématiques, français et éducation morale et civique (EMC) ont déjà été votés par le Conseil supérieur des programmes.

Des ajustements, dans la droite ligne du guide orange CP et des notes au BO d'avril, qui laissent de moins en moins la main aux enseignants et aux équipes comme l'avait pourtant instauré l'esprit des programmes de 2016.

Les enseignants ont à peine eu le temps d'être formés aux programmes de 2016 qu'ils vont devoir être formés aux programmes « ajustés ». Tous ces écrits ministériels sont surtout ressentis comme des injonctions par les enseignants. On peut craindre que la seule formation soit de l'auto-formation avec la lecture des différents textes.

Pour le SNUipp-FSU, qui porte le projet d'une transformation de l'école qui soit celle de la réussite de tous les élèves, l'accompagnement, le suivi, la mise à jour, le transfert des apports de la recherche sont fondamentaux. Car, plus que de méthodes imposées d'en haut, c'est de partir de l'exercice de leur métier qu'ont besoin les enseignants pour garder la main.

Au plan départemental, le SNUipp-FSU 51 salue l'offre de formation qui couvre d'autres domaines que les mathématiques et la maîtrise de la langue, mais déplore l'absence de stages à recrutement ouvert. Dans les documents de travail, seuls des stages à public désigné sont proposés, ce qui signifie que la grande majorité des enseignants du département ne bénéficieront que des 18h d'animations pédagogiques ; 18h qui, si la missive du Directeur général de l'enseignement scolaire est appliquée, ne devraient couvrir que les domaines des mathématiques et de la maîtrise de la langue.

Le SNUipp-FSU 51 vous demande donc, Monsieur l'Inspecteur d'académie, d'élargir la formation

continue au-delà des seules animations pédagogiques pour tous les enseignants.